



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 059-215903832-20250127-DC_2025_014-AU

République

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics
DC2025-014

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-10

Objet : Travaux de réparations et d'aménagements des bâtiments communaux

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2125-1 1°, les articles L2113-12 à L2113-14, R2124-1 et s, et R2161-2 à R2162-14

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 janvier 2025

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de travaux pour la réalisation des réparations et aménagements des bâtiments communaux,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 22 janvier 2025,

DÉCIDE

Article 1 : il est décidé d'attribuer le marché de travaux de réparations et d'aménagements des bâtiments communaux comme suit :

- Lot 01 : Gros œuvre - maçonnerie - façades - carrelage – enduit : à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION, située à WASQUEHAL (59443)
- Lot 02 : Charpente - couverture – étanchéité : à la société RAMERY ENVELOPPE, située à ERQUINGHEM LYS (59193)
- Lot 03 : Cloison et platerie : à la société PATFOORT, située à CURGIES (59990)
- Lot 04 : Revêtements de sol : à la société CABRE, située à COURRIERES (62710)
- Lot 05 : Menuiserie Aluminium et PVC : à la société DELEPIERRE, située à HEM (59510)
- Lot 07 : Électricité (courants forts et faibles) : à la société RISPAL, située à FOURMIES (59610)
- Lot 08 : Désamiantage : à la société 4D ENVIRONNEMENT, située à PROUVY (59121)
- Lot 10 : Menuiseries Bois : à la société DELEPIERRE, située à HEM (59510)
- Lot 11 : Peinture : à la société SERVICE DECOR LEMOINE - TOURNEMAINE, située à ANZIN (59410)
- Lot 12 : Nettoyage : à la société NEEDD NORD, située à AVION (62210)

Article 2 : le lot 06 Plomberie - sanitaire – ventilation et le lot 09 Serrurerie – métallerie n'ayant reçu aucune offre sont déclarés infructueux.

Article 3 : les prix applicables pour chaque lot sont ceux du bordereau de prix unitaire (BPU). Les prix seront appliqués aux quantités réellement commandées.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum, avec un montant maximum de 200 000€ HT par lot et par an.

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 059-215903832-20250127-DC_2025_014-AU

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an reconductible.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à attribuer et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 27 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Nöel VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 03.02.2025
et de la publication le 26.02.2025*